

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marché à procédure adaptée - Accord-cadre de conseil juridique n°AC07002U -
Modification du groupement attributaire - Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006-0853 du 24 novembre 2006, vous avez autorisé M. le Président à lancer la procédure de passation d'un accord-cadre de conseil juridique. Le lot n°2 de cet accord-cadre étant consacré au droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La Commission d'appel d'offres du 27 juin 2007 a décidé d'attribuer ce lot n°2 aux trois candidats suivants :

- Le Groupement composé des cabinets SOUBELET-CAROIT et PENTECOSTE
- CABINET GILLES VERCKEN
- MORVILLIERS SENTENAC.

Par application de la délibération n°2007-0553 du 13 juillet 2007, l'accord-cadre a été signé et notifié à ces attributaires au cours de l'été 2007.

La Communauté urbaine a été informée, au cours de ces opérations, que le Cabinet Pentecoste, membre du groupement Soubelet-Caroit / Pentecoste, avait rejoint le Cabinet CURTIS, MALLET-PREVOST, COLT ET MOSLE suite à une opération de fusion-absorption. Ainsi, Me Pentecoste, tout en conservant son numéro SIREN et son statut d'avocat libéral, est-il désormais l'un des associés du Cabinet Curtis Mallet-Prévost, lequel cabinet a repris l'ensemble des contrats (de travail ou de collaboration) du Cabinet Pentecoste.

Le Groupement attributaire du lot n°2 demande, par courrier recommandé du 29 août 2007, à ce qu'il soit pris acte de son changement de dénomination, sachant que le Cabinet Curtis Mallet-Prévost a déjà pu fournir l'ensemble des attestations fiscales et sociales requises par la législation.

Conformément au Cahier des clauses particulières de l'accord-cadre, ce changement de dénomination ne saurait avoir pour effet de modifier les conditions d'exécution de l'accord-cadre, la réalisation des prestations par une personne physique dont les références n'ont

pas été communiquées au moment du dépôt des offres étant soumise à un agrément du pouvoir adjudicateur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir agréer le changement de composition du groupement Soubelet-Caroit / Pentecoste, et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE,

VU le Code des marchés publics, notamment son articles 51,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-19,

VU la délibération n°2006-0853 du 24 novembre 2006 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux autorisant le lancement de l'accord-cadre de conseil juridique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 27 juin 2007,

VU la délibération n°2007-0553 du 13 juillet 2007 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux autorisant la signature de l'accord-cadre de conseil juridique,

VU l'accord-cadre n°AC07002U notifié le 10 août 2007 au Groupement Soubelet-Caroit / Pentecoste

Entendu le rapport,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil donne son agrément au changement de composition du groupement attributaire du lot n°2 de l'accord-cadre de conseil juridique, qui devient le Groupement Soubelet-Caroit / Curtis Mallet-Prévost.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2007</p>

M. MICHEL LABARDIN